



**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT

# SCoT de la région de Cognac

PADD

Réunion Publique

12 mars 2019 - Merpins



SCOT DE LA RÉGION DE COGNAC

Qu'est-ce qu'un SCoT ?



# Le SCoT un document stratégique transversal

- Le SCoT définit les grandes orientations du territoire du SCoT de la région de Cognac pour les 20 prochaines années
- Il assure la cohérence entre les politiques publiques et les équilibres territoriaux



**Septembre 2015 à  
Mai 2016**



**Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement**

**Juin à Novembre 2016**



**Prospective et scénarios**

**Janvier 2018 à  
février 2019**



**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Réunions publiques :

⇒ 12 mars 2019 à 20h à la salle polyvalente de Merpins

⇒ 13 mars 2019 à 17h à la salle des fêtes de Saint-Cybardeaux

**Mars à mai/juin 2019**



**Document d'Orientations et d'Objectifs**

Ateliers DOO :

⇒ 12 mars 2019 à 9h à la salle polyvalente de Merpins

⇒ 12 mars 2019 à 17h à la salle polyvalente de Merpins

⇒ 13 mars 2019 à 9h à la salle des fêtes de Saint-Cybardeaux



**Consultations, enquête publique et approbation**

# Les trois grandes étapes du SCoT

Diagnostic  
Etat Initial de  
l'Environnement

Projet d'Aménagement et  
de Développement Durables

Document d'Orientation et  
d'Objectifs

Ils dévoilent le mode de  
fonctionnement du  
territoire, les tendances à  
l'œuvre, les atouts, les  
opportunités, les menaces...

Il traduit l'ambition  
souhaitée par les élus pour  
leur territoire.  
Il est le document cadre du  
SCoT et trace la ligne de  
conduite du DOO.

Il précise les actions à  
mettre en œuvre pour  
concrétiser les objectifs du  
PADD.  
Il est le seul document  
opposable aux tiers.

# Articulation du SCoT avec les autres documents

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, d'Égalité des Territoires (règles)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plan de Gestion des Risques d'Inondation
- ... et les lois ...

Compatibilité

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable, d'Égalité des Territoires (objectifs)
- Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et Climat, Air, Énergie
- Charte de Pays
- Schéma Régional des Carrières
- Programmes d'équipement de l'État, des collectivités territoriales et des établissements et services publics...

Prise en compte

- Agenda 21
- Atlas paysager
- Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
- Stratégie Régionale d'Innovation
- Plan Régional d'Agriculture Durable
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- ...

Référence

SCoT « intégrateur »

PLH

opération >  
5000 m<sup>2</sup>,  
CDAC...

PLU / PLUi

PDU

PCAET

Le quizz pour s'échauffer !



# Quelles sont les intercommunalités qui composent le SCoT ?

A  
1 intercommunalité

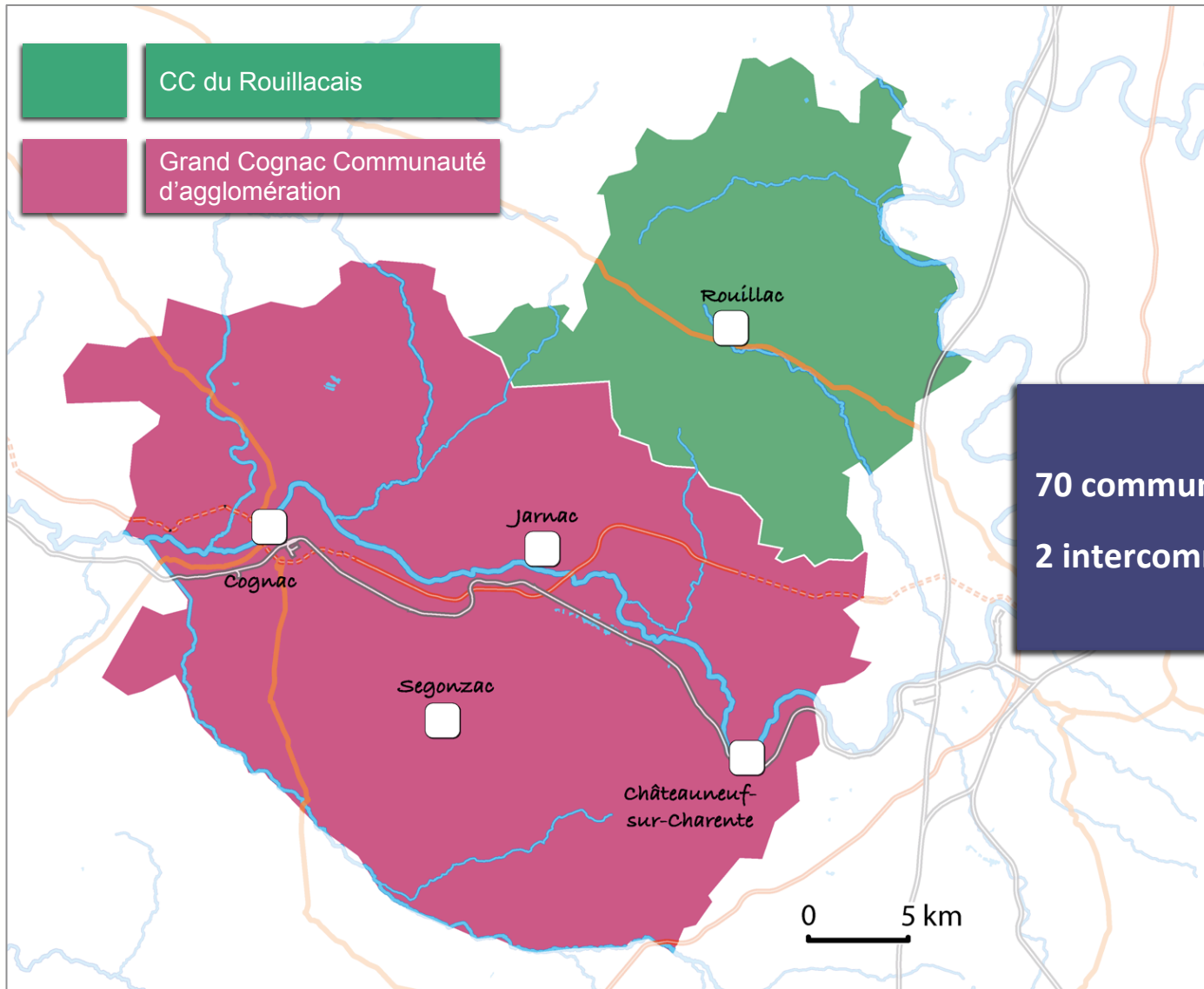
B  
2 intercommunalités

C  
Trop

D  
Pas assez



# Quelles sont les intercommunalités qui composent le SCoT ?



70 communes  
2 intercommunalités

# Qui a la croissance démographique la plus élevée des 2 intercommunalités ?

A  
CA Grand Cognac

B  
Cdc Rouillacais

C  
Les deux ont la même

D  
Je demande l'avis du public

# Qui a la croissance démographique la plus élevée des 2 intercommunalités ?

## Démographie

	1999	2010	2015	TCAM 1999-2010	TCAM 2010-2015	TCAM 1999-2015
CA Grand Cognac	69 214	69870	69 833	+0,09%	-0,01 %	+0,06 %
Cdc Rouillacais	8 980	9852	10 147	+0,85 %	+0,59 %	+0,77 %
Total	78 194	79 980	79 980	+0,18 %	+0,06 %	+ 0,14 %

# Une population qui vieillit ou qui rajeunit ?


A  
Vieillessement

B  
Rajeunissement

C  
Le Cognac allonge la durée de vie

D  
Pas d'avis Jean-Pierre

## Démographie

 **79 980** habitants en 2015, + 258 depuis 2010

- ◆ *Solde naturel (2010-2015) : - 293*
- ◆ *Solde migratoire (2010-2015) : + 551*

**+0,06%** de croissance annuelle moyenne sur 2010-2015

- ◆ CC de la Haute Saintonge : +0,3%
- ◆ CC du Val de Saintonge : +0%
- ◆ CA du Grand Angoulême : +0,3%

# L'économie se porte mieux ici où chez vos voisins ?

A  
Chez nous

B  
Chez les voisins

C  
C'est pareil

D  
Nul part, c'est la crise

## Emplois



**33 797** emplois en 2015, + 64 depuis 2009

**+0,04%** de croissance annuelle moyenne sur 2010-2015

Taux de concentration de l'emploi : **102,4**

*Taux de concentration : le rapport entre le nombre d'emplois offerts sur une commune ou une autre strate territoriale et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune ou dans la strate territoriale considérée. Cet indicateur mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'un espace exerce sur les autres.*

- ◆ CC de la Haute Saintonge : -0,3%  
*Taux de concentration de l'emploi : 89*
- ◆ CC du Val de Saintonge : -0,8%  
*Taux de concentration de l'emploi : 87*
- ◆ CA du Grand Angoulême : -0,3%  
*Taux de concentration de l'emploi : 116,9*

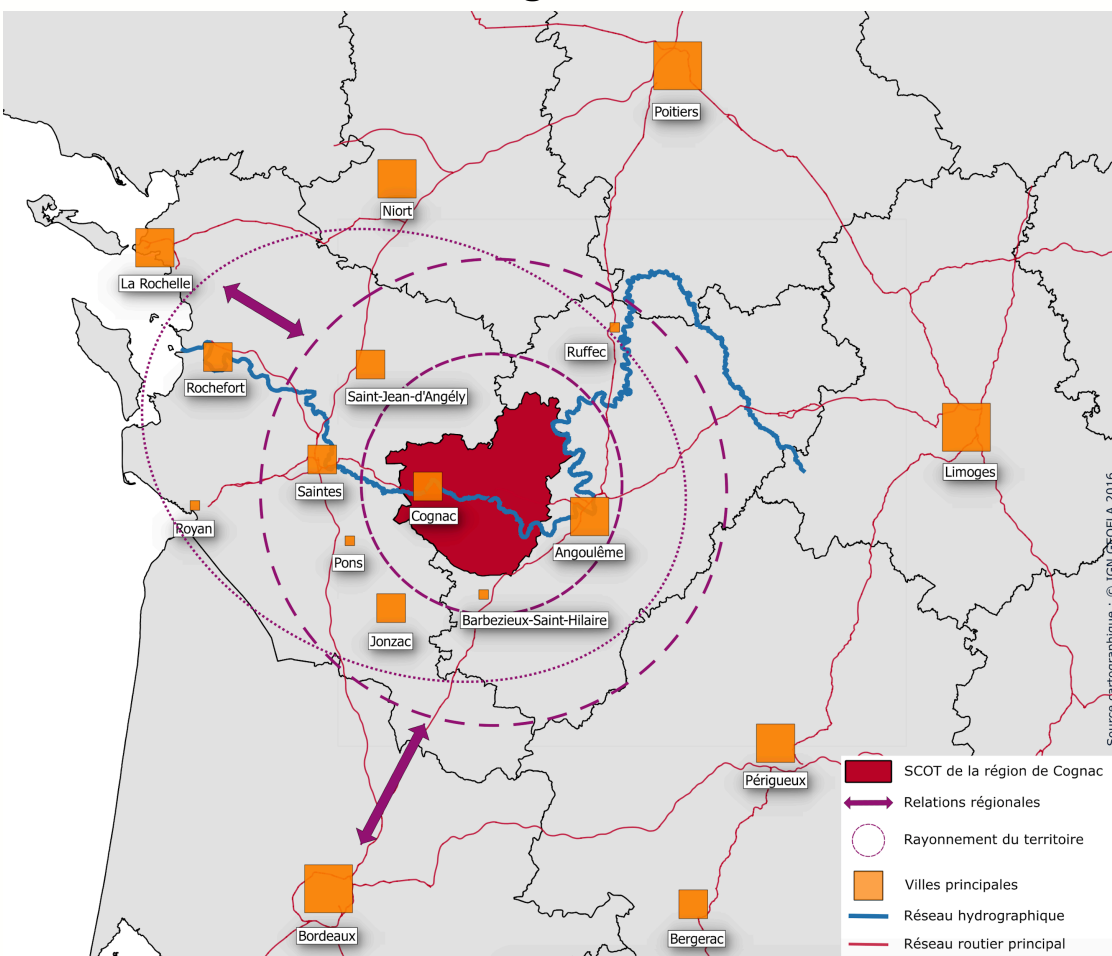
# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables





# Tirer parti de ses atouts pour être au cœur des dynamiques régionales

## L'ambition : Être partie prenante du développement régional



Un positionnement pour affirmer les spécificités du territoire et répondre à des défis :

- Un nouvel élan à l'attractivité résidentielle, notamment auprès des actifs
- Des mobilités adaptées aux usages du territoire et aux contextes locaux
- Une affirmation des spécificités locales et rurales
- Une réponse aux envies de proximité exprimées par les citoyens
- Le maintien de l'excellence de la filière spiritueuse, notamment du cognac
- Le développement de la diversification du tissu économique
- L'adaptation et la lutte contre le réchauffement climatique

# Les grands objectifs du projet de territoire





Source : Google Image

1

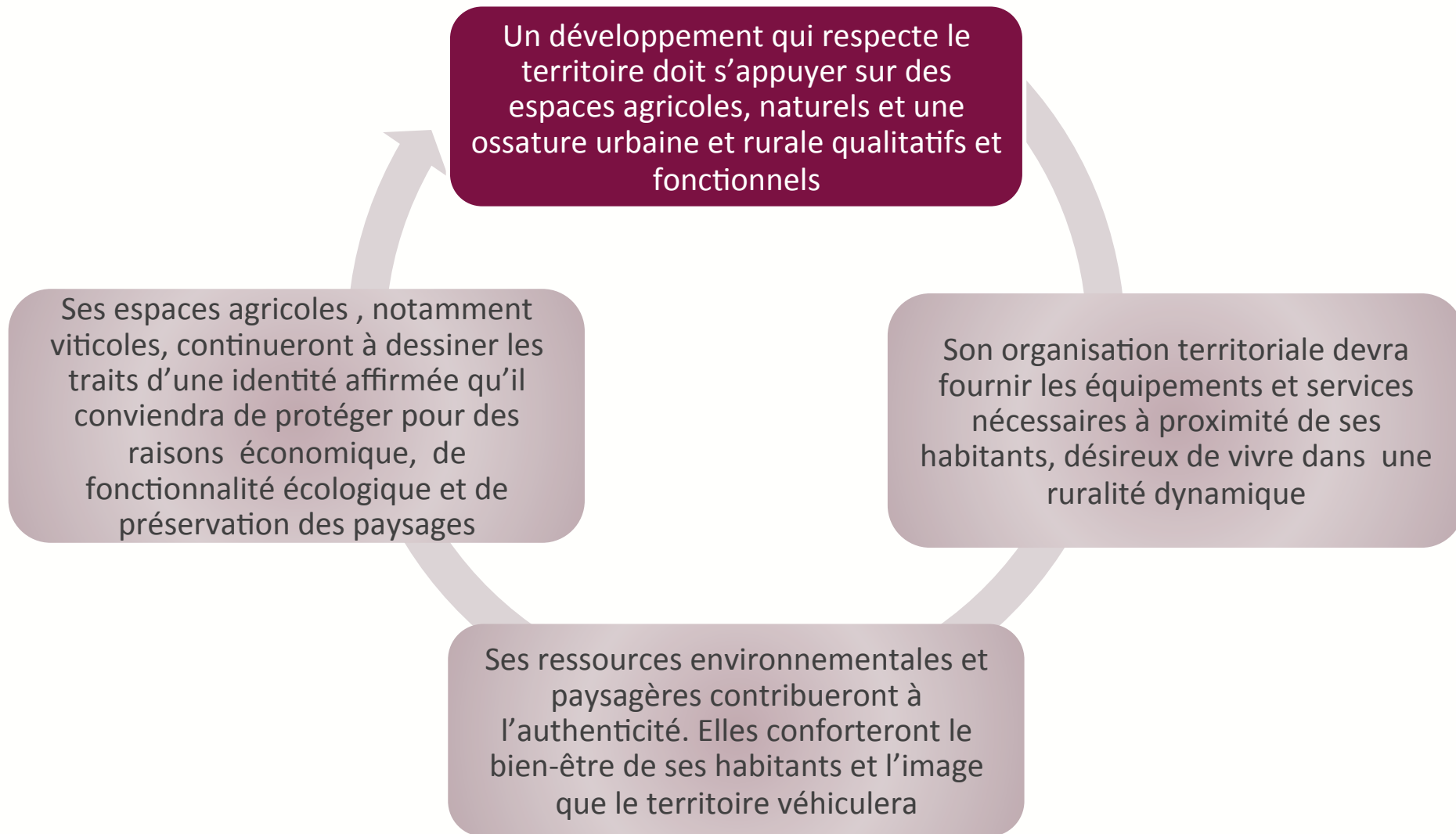
## Organiser les grands équilibres entre les différents espaces du territoire



Source : Google Image



Source : Google Image



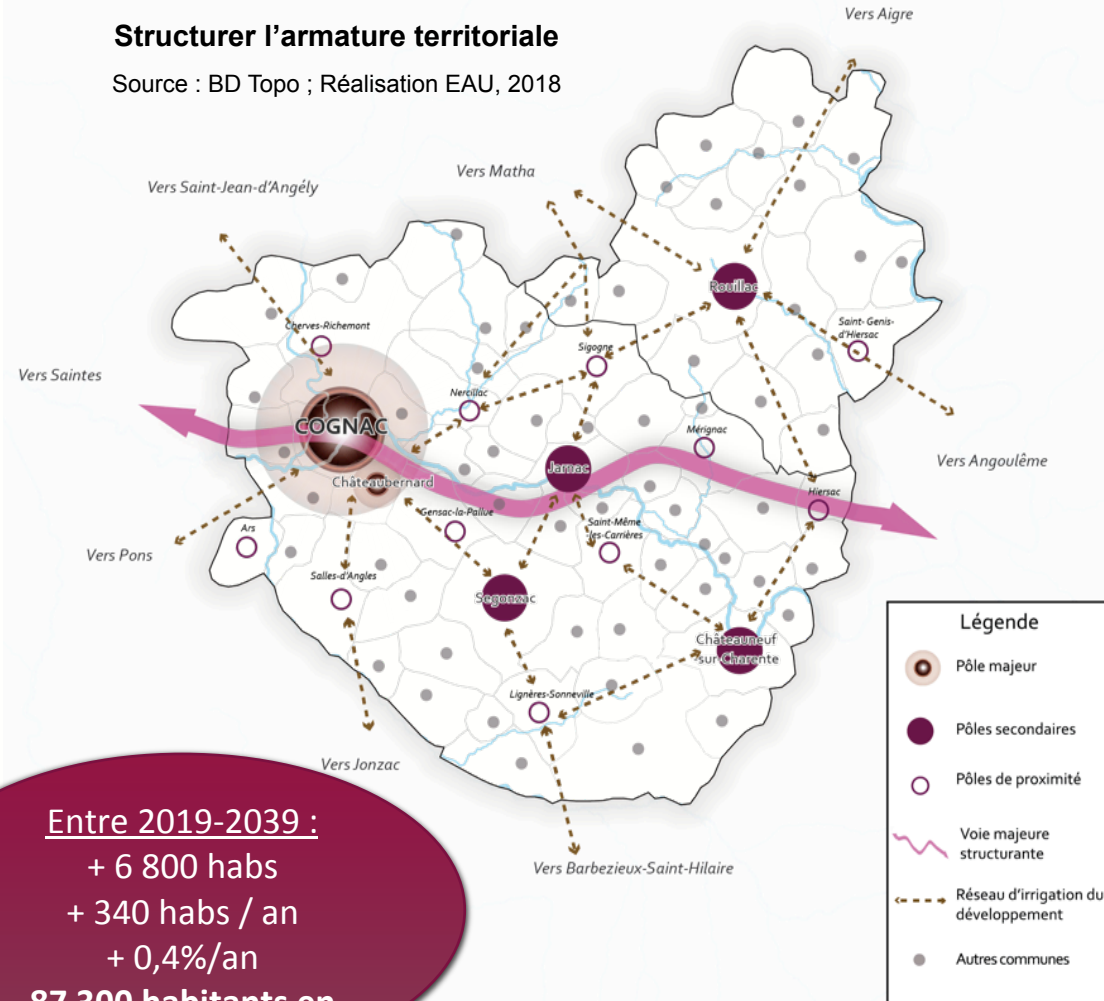
## Une organisation territoriale pour affirmer le territoire à l'échelle régionale et valoriser sa ruralité

- Une armature au service de la proximité aux services / équipements / emplois et du rayonnement du territoire :

- **Un pôle majeur** constitué du bi-pôle **Cognac-Châteaubernard** d'influence sur l'axe Charente
- **Des pôles secondaires** dans une logique de relai au pôle majeur et d'équilibre territorial
- **Des pôles de proximité** pour l'animation des territoires ruraux
- **Les autres communes rurales** ayant vocation à maintenir leur dynamisme communal

### Structurer l'armature territoriale

Source : BD Topo ; Réalisation EAU, 2018



Entre 2019-2039 :  
 + 6 800 habs  
 + 340 habs / an  
 + 0,4%/an  
**87 300 habitants en 2039**

## Consolider les ressources environnementales et paysagères pour rendre le territoire agréable à vivre

- Protéger, gérer, restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités pour maintenir les perméabilités entre les milieux
- Optimiser l'aménagement en intégrant les enjeux essentiels de la trame verte et bleue dans les espaces urbanisés
- Maitriser la vulnérabilité des milieux aquatiques, préserver les cours d'eau et zones humides

## Préserver l'espace agricole et viticole dans le temps pour pérenniser la ruralité locale

- Affirmer une volonté de maîtrise de l'étalement urbain
- Veiller au maintien d'un cadre de travail fonctionnel pour les activités agricoles (accès à la parcelle, circulation des engins agricoles, périmètres nécessaires à la gestion des risques, etc.) et anticiper leur développement

Réduire la consommation  
foncière de terres  
agricoles et naturelles de  
44 à 50 %



Source : Google Image

2

Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »



Source : EAU



Source : EAU

Un bien-vivre qui se construit à partir d'une offre de commodités permettant aux habitants de vivre facilement sur le territoire, au gré de leur parcours de vie

Les futurs aménagements devront respecter l'identité des lieux, son architecture sans s'interdire l'innovation qualitative

Les échelles de mobilités chercheront à relier plus efficacement le territoire à son environnement extérieur et à rendre plus aisés les déplacements internes

L'offre de logements sera orientée de manière à répondre aux attentes des personnes, les fidéliser au territoire et assurer la mixité sociale et générationnelle

Les équipements et les services devront accompagner la (re)dynamisation des centres villes et bourgs et permettre de minimiser les déplacements contraints

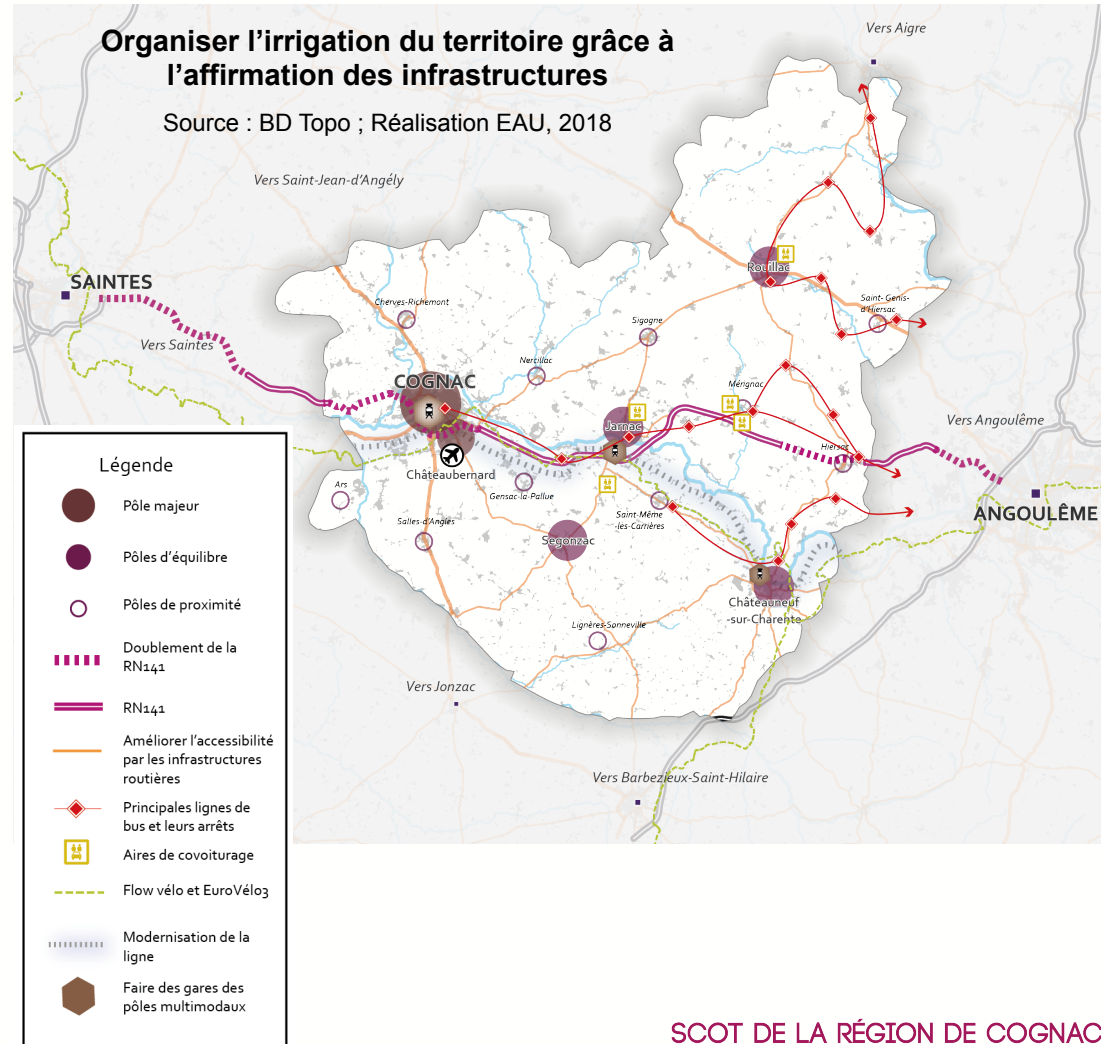


## Développer des mobilités adaptées pour tous

- Etre en accroche des dynamiques externes grâce à l'affirmation des infrastructures de communication

*Les priorités sont : Liaison Saintes-Angoulême (RN 141 en 2\*2 voies) ; contournement de Cognac ; le maintien de l'ensemble des liaisons ferroviaires, l'accessibilité aux ZAE, et les mobilités internes ; **couverture en très haut débit et téléphonie mobile***

- Valoriser et maintenir les gares en renforçant notamment leur rôle d'intermodalité



## Développer des mobilités adaptées pour tous

- Développer les alternatives à la voiture individuelle (pratique de covoiturage, offre en transport en commun, transport à la demande, bornes de recharge pour voiture et vélo, plans de mobilités inter-entreprises...)
- Développer un urbanisme favorable aux modes actifs de déplacements (mobilités pédestres et cyclables...)

## Affirmer le commerce et les équipements pour un cadre de vie animé et agréable

- Organiser le développement des équipements dans le cadre d'un réseau à l'échelle du SCoT au regard des besoins des populations (santé, personnes âgées, petite enfance, formation, sports/loisirs, culture...)
- Articuler une stratégie commerciale avec les modes de vie des habitants
  - Soutenir une offre commerciale de proximité (mixité fonctionnelle, aménager des espaces agréables...)
  - Mettre en œuvre une offre commerciale adaptée aux rôles des communes dans le territoire
  - Maîtriser l'offre commerciale de périphérie et soutenir le commerce de centre ville et bourg

## Assurer un développement résidentiel garantissant adaptabilité, convivialité, sociabilité et sécurité pour tous

- Permettre les parcours résidentiels sur le territoire
  - Proposer une offre pour profils spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, gens du voyage, saisonniers...)
  - Développer une offre de logements sociaux en cohérence avec les besoins
  - Diversifier l'offre en habitat (du petit au grand logement)
- Gérer les risques et les nuisances pour une meilleure protection de la population
  - Réduire l'exposition aux risques naturels et technologiques des personnes
  - Réduire l'exposition aux nuisances des populations

Besoins de 6000 – 6 500  
logements  
supplémentaires entre  
2019-2039

## Garantir un aménagement en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire

- Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine ainsi que ses abords (dont le patrimoine lié à l'activité viticole)
- Mettre en valeur l'image du territoire grâce à des aménagements qualitatifs
- Respecter l'architecture, le paysage bâti et naturel d'inscription et l'identité des bourgs et villages
- Améliorer la qualité des entrées de ville pour assouplir les transitions entre la trame urbaine et agri-naturelle



Source : Google Image

3

## Maintenir l'excellence économique de la filière spiritueux et diversifier le tissu économique



Source : EAU



Source : EAU

La présence d'une filière cognac et spiritueux en croissance et le souhait de diversifier les activités économiques serviront à fournir une plus grande liberté de choix vis-à-vis de l'emploi

Le projet de territoire affirme la nécessité d'adaptation et de lutte contre le réchauffement climatique. Aussi, l'aménagement et les nouvelles productions d'énergie renouvelable seront mobilisés

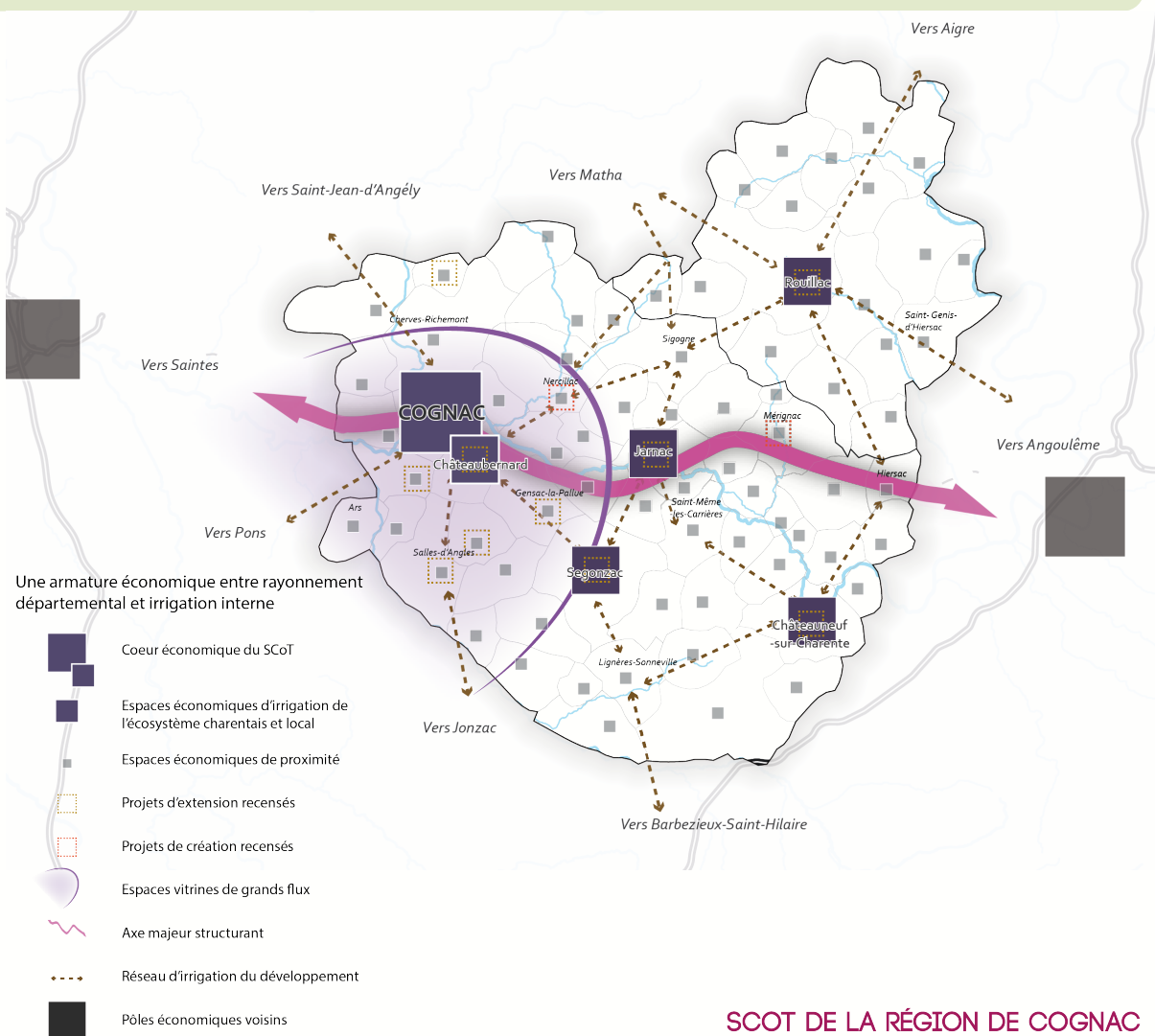
Les besoins fonciers spécifiques des multinationales, des entreprises locales et des créateurs d'entreprises devront être reconnus dans le SCoT

La stratégie économique associera le développement des produits du terroir

Le tourisme est un vecteur de diversification économique et source de notoriété que le SCoT prendra en compte

## Maintenir l'excellence de la filière spiritueux et agir pour la diversification économique pour une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi

- Organiser une offre foncière et immobilière attractive et qualitative qui répond aux besoins des entreprises
  - Structurer une offre foncière au service du rayonnement régional, international du territoire et des dynamiques locales
  - Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine (en lien avec les nouvelles formes de travail – télétravail...)
  - Répondre aux besoins des entreprises en services connexes (crèche, restauration, mise en réseau...)



## Faire du tourisme un vecteur de l'économie et d'expérimentation de l'identité locale

- Rendre lisible l'offre touristique (marketing à développer, mise en réseau des acteurs du tourisme internes et externes...) notamment au travers du label Cittaslow, du projet d'inscription des « savoir-faire du cognac » à l'UNESCO...
- Organiser un véritable maillage touristique au sein du territoire (proposer un parcours touristique autour du patrimoine / culture / histoire, du fleuve, du cognac / spiritueux, de la nature, de l'expérience – vendanges, vinothérapie...)
- Consolider l'offre d'équipements et services (hébergement, restauration, location de vélos, marchés...)

## Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires de petites et grandes échelles

- Confirmer la viticulture et l'agriculture comme fondamentaux économiques
  - Assurer l'avenir des exploitations agricoles et viticoles (développement des exploitations)
  - Encourager la diversification des activités au sein des exploitations (accueil de touriste, production d'énergie renouvelable...)
  - Faire de l'agriculture un vecteur de l'authenticité du territoire (circuits de proximité, agriculture biologique et raisonnée, partenariats externes...)
- Valoriser la ressource des sols et sous-sol et l'économie circulaire (exploitation raisonnée des carrières, économie circulaire...)

## Valoriser les ressources environnementales dans le cadre de la politique énergétique pour s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique

- Réduire les rejets atmosphériques du territoire
  - Encourager la rénovation thermique des bâtiments
  - Favoriser le recours à des modes d'aménagements et des matériaux constructifs sobres (écomatériaux, bioclimatisme...)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en fonction des contextes locaux et des évolutions technologiques (photovoltaïque, éolien, biomasse...)



Source : Google Image